



**PRÉFET
DE L'ISÈRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



LETTRE AUX ÉLUS

LE PLAN DE VACCINATION :

- I. VACCINER, POUR QUOI FAIRE ?
- II. VACCINER QUI ? ET OÙ ?
- III. COMMENT SE FAIRE VACCINER ?
- IV. LE RÔLE DES DIFFÉRENTS ACTEURS.
- V. L'APPROVISIONNEMENT DES VACCINS.
- VI. RAPPEL : CALENDRIER DES MESURES.
- VII. FOCUS : LES INSTANCES DE PILOTAGE.
- VIII. QUI CONTACTER EN CAS DE QUESTIONS ?

EDITO DU PRÉFET



“

L'année 2020 a été marquée par une crise sanitaire sans précédent au niveau mondial. La France a connu dès la première vague les effets funestes du coronavirus, qui a déjà causé la mort de 68 000 personnes. En Isère, cela représente plus de 1000 morts dans les hôpitaux et un pic de 905,5 points pour le taux d'incidence, 133 personnes en réanimation et 1095 personnes hospitalisées. A l'heure où je m'adresse à vous, le taux d'incidence isérois a franchi la barre des 200 points : la lutte est loin d'être achevée.

La vaccination contre la COVID 19 est donc désormais la priorité. Le président de la République et le Premier ministre ont réaffirmé leur détermination à ce que, partout sur le territoire, nos concitoyens les plus vulnérables puissent bénéficier dès à présent et de manière progressive du vaccin afin de les prémunir contre les formes les plus graves de la maladie.

La réussite de cette opération dépend principalement de la disponibilité du vaccin et donc de la fluidité de l'approvisionnement d'un médicament extrêmement complexe à produire, à conserver et à transporter. Mais cette campagne repose aussi sur la mobilisation des personnels de santé, déjà fortement sollicités, et sans qui rien ne sera possible. Ils devront être épaulés par des personnels administratifs dont le rôle ne doit pas être sous estimé.

Si l'approvisionnement en vaccin relève du niveau national et européen, localement l'État (préfecture et ARS), avec l'aide incontournable des collectivités locales, doit s'assurer que ces professionnels disposent des moyens nécessaires pour travailler de manière efficace et sûre. Cela est d'autant plus important que cette campagne, complexe, suscite autant d'espoirs, et donc d'attente, que d'interrogations.

Pour toutes ces raisons, j'ai souhaité mettre à disposition des élus, dont certains sont déjà associés au travers d'un comité stratégique de vaccination (aussi appelé COLLEC), un document simplifié le plus pédagogique possible pour leur permettre de mieux saisir les enjeux, les contraintes et les échéances de cette opération déterminante dans la lutte contre l'épidémie. Je compte sur les maires, acteurs de proximité dont je remercie la polyvalence et l'implication, pour relayer largement cette information afin que chacun mesure la solidarité qui doit animer notre action collective.”

Lionel Beffre

I. VACCINER, POUR QUOI FAIRE ?

Vacciner pour protéger contre les formes graves du virus.
Et donc vacciner les personnes les plus susceptibles de les développer :

Les personnes à risque

II. VACCINER QUI, ET OÙ ?

Parmi les personnes les plus à risque, on retient trois catégories :

LES EHPAD ET LES USLD

Les résidents d'EHPAD (établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes) et d'USLD (unités de soins de longue durée) ainsi que leurs personnels soignants âgés de plus de 50 ans ont été les premiers à bénéficier de la vaccination. Beaucoup d'établissements sont déjà concernés.

Au 14 janvier 2021 en Isère, les EHPAD ce sont :

1290
résidents vaccinés



34
EHPAD en cours



Les 102
EHPAD pour fin février



Il est impossible de vacciner plus rapidement dans les EHPAD en raison de :

- la nécessité de recueillir le consentement des résidents ou de leurs proches,
- la nécessité de tenir compte d'un cas positif, si le patient a été malade dans les trois derniers mois on ne le vaccine pas encore.

LES PERSONNELS SOIGNANTS DE PLUS DE 50 ANS

La deuxième étape, c'est de protéger nos soignants et nos intervenants à domicile de plus de 50 ans. Pour les vacciner, des structures sont mises en place dans les centres hospitaliers ou dans les centres de secours du SDIS.

5472
vaccinations



17
lieux ouverts



Parmi les centres ouverts, on trouve par exemple :

Les centres hospitaliers de Vienne, Voiron et Bourgoin-Jallieu. Le CHUGA à Grenoble. L'Etat major du SDIS à Fontaine et les centres de secours de Vienne et Bourgoin-Jallieu

LES PERSONNES DE PLUS DE 75 ANS

La troisième étape touche la population générale de plus de 75 ans. Les personnes pourront se rendre dans des centres de vaccination de proximité pour ceux en capacité à se déplacer.

A partir du
18 janvier



13
centres prévus



+110 000
personnes



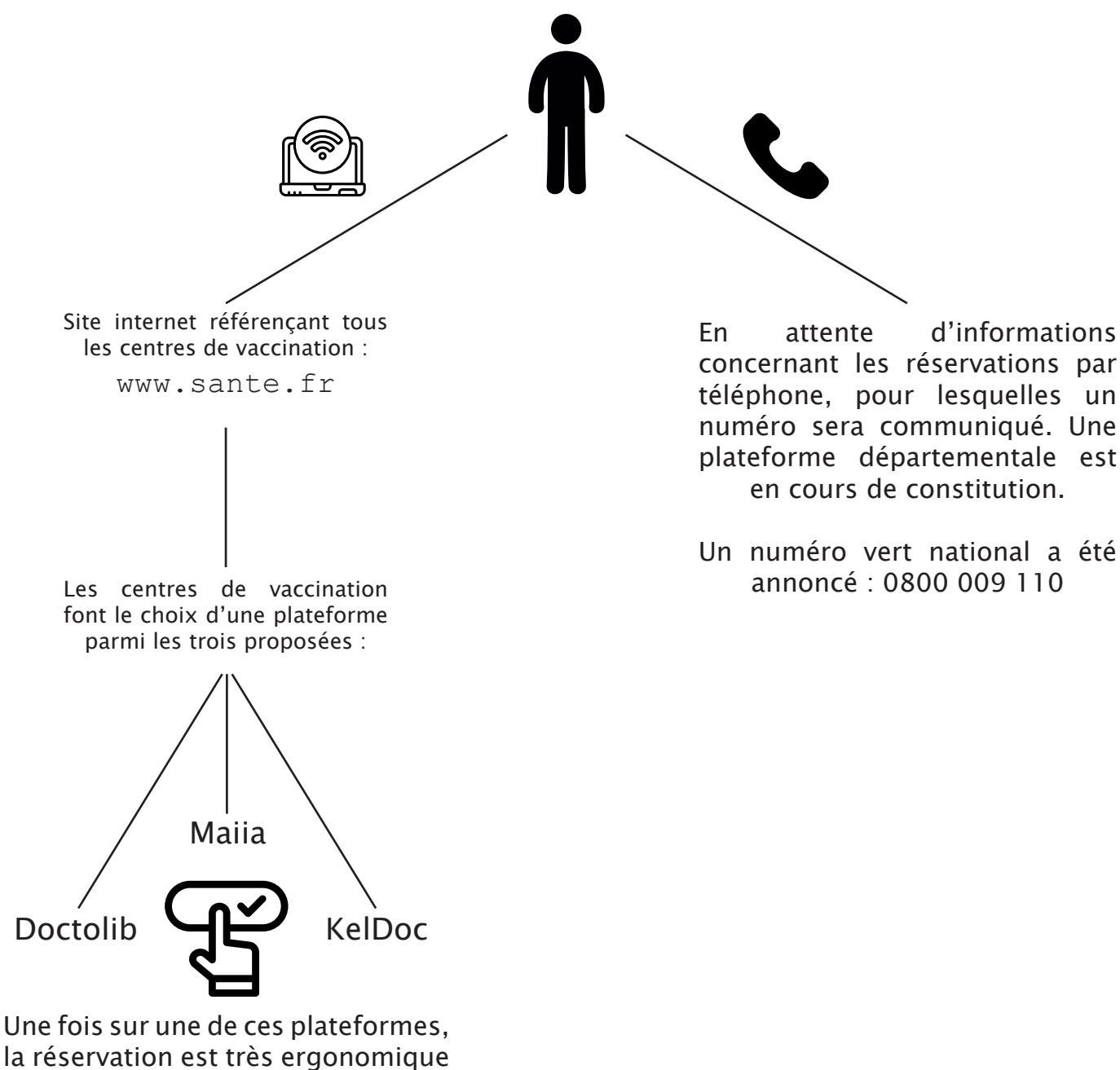
UN CENTRE DE VACCINATION, C'EST QUOI ?

Un centre de vaccination est disponible 6j/7 et 8 heures par jour. Leur mise en place demande des locaux mis à disposition par une collectivité (commune, EPCI, CD 38) et nécessite les moyens humains et matériels pour :

- conserver le vaccin entre 2 et 8°C avec un contrôle permanent de la température
- assurer la traçabilité de l'usage des vaccins
- éliminer les déchets d'activité de soins à risque infectieux
- éviter le croisement de flux et/ou de files d'attente
- gérer l'accueil et les réservations (personnel administratif fourni par la collectivité) dont une ligne téléphonique
- vacciner en sécurité : 1 à 2 médecins supervisant 2 à 4 infirmiers par cycle de 4 heures
- fournir les EPI (masques, gants etc...)
- fournir le matériel informatique et la connexion internet stable pour la remontée des statistiques

III. COMMENT SE FAIRE VACCINER ?

L'étape clé de la vaccination pour la population est la réservation d'un créneau au sein du centre le plus proche. Pour cela, il y a principalement deux possibilités : une réservation via internet qu'il convient de privilégier ; une réservation par téléphone pour les personnes qui ont des difficultés à utiliser internet.



IV. LE RÔLE DES DIFFÉRENTS ACTEURS

L'ARS

L'ARS s'assure des missions suivantes :

- Décline la stratégie nationale de vaccination dans le département
- S'assure de l'approvisionnement en vaccins
- S'assure de l'avancement de la vaccination dans les établissements pour personnes âgées
- Pilote le comité opérationnel de la vaccination

LES COLLECTIVITÉS LOCALES

Pour leur part, les collectivités fournissent aux centres de vaccination dont la liste est arrêtée par le préfet :

- Des locaux adaptés
- Les différents consommables non médicaux
- Du personnel administratif et médical

Et elles assurent les missions supports suivantes :

- Le transport des personnes ne pouvant se déplacer vers les centres
- Une aide sociale des personnes âgées isolées et fragiles (CCAS), notamment pour la prise de rendez-vous par internet
- Inciter localement sa population cible à se faire vacciner
- Le CD 38 arme un standard téléphonique départemental

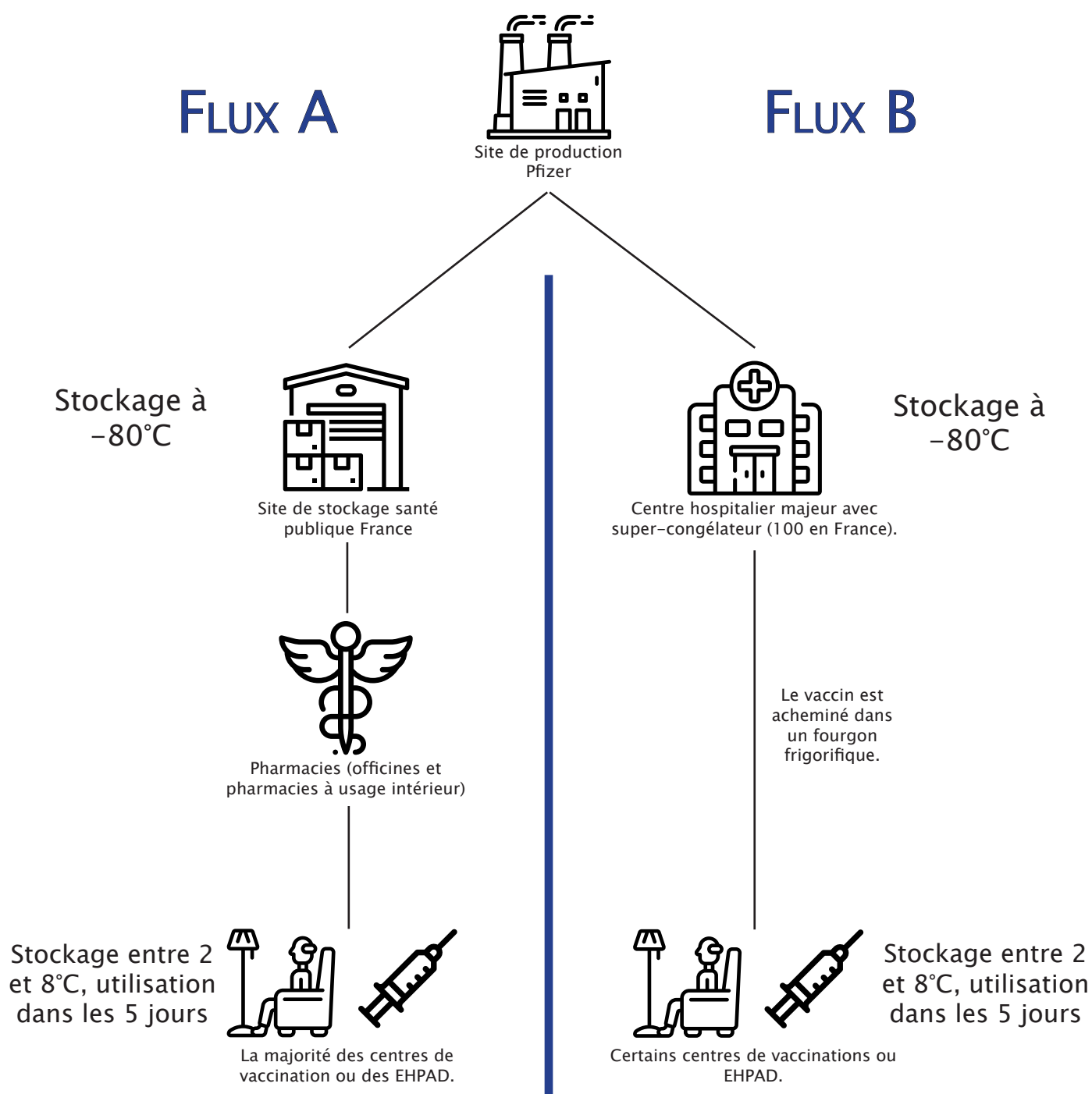
LA PRÉFECTURE

La préfecture se charge des tâches suivantes :

- La coordination générale du dispositif notamment à travers l'animation du comité stratégique de la vaccination (cf. VII)
- La communication autour de la vaccination
- La sécurisation des sites de stockage
- Apporte des agents supplémentaires au standard téléphonique du CD 38

V. L'APPROVISIONNEMENT DES VACCINS

L'approvisionnement des vaccins est un enjeu logistique majeur. Le vaccin BioNTech–Pfizer nécessite des conditions de stockage très contraignantes. Il se conserve à -80°C pour un stockage longue durée. Une fois acheminé vers un centre de vaccination, sa température est amenée entre 2°C et 8°C , avec un contrôle très rigoureux. A cette température, il ne peut être conservé que pendant 5 jours. A l'issue, les doses sont perdues. Pour assurer l'approvisionnement des centres de vaccination, deux flux différents sont en places :



VI. RAPPEL : CALENDRIER DES MESURES

FIN DÉCEMBRE

La première livraison du flux B a lieu au centre pivot en prévision du lancement de la campagne de vaccination.

DÉBUT JANVIER

Les premières vaccinations ont lieu dans les EHPAD.

Rapidement, elles sont suivies des premières vaccinations pour les soignants de plus de 50 ans.

18 JANVIER

La vaccination est maintenant ouverte aux personnes âgées de plus de 75 ans. Une montée en charge progressive sera assurée dans les centres de vaccination.

FIN PRINTEMPS : L'OBJECTIF FINAL

L'objectif final est d'ouvrir la vaccination à tous dès la fin du printemps 2021 en utilisant notamment les centres déjà opérationnels lors des étapes précédentes.

VII. FOCUS :

LES INSTANCES DE PILOTAGE.

COMITÉ OPÉRATIONNEL DE LA VACCINATION

Conduit par l'ARS, il se réunit toutes les semaines. Il permet d'évoquer les difficultés éventuelles à la mise en œuvre de la vaccination et redéfinir les modes opératoires si besoin. Il réunit pour cela notamment : les centres hospitaliers, les ordres professionnels, les AASC, la CPAM etc...

COMITÉ STRATÉGIQUE DE LA VACCINATION

Ce comité est présidé par le préfet hebdomadairement. Il permet de rendre compte de la mise en œuvre du dispositif de vaccination et mobiliser, le cas échéant, de nouveaux partenaires pour résoudre les difficultés. Il rassemble donc notamment : les parlementaires, le CD 38, les présidents d'EPCI, l'AMI, les chambres consulaires, etc...

VI. QUI CONTACTER

EN CAS DE QUESTION ?

Pour les questions sanitaires : ars-dt38-crise@ars.sante.fr

Pour les questions opérationnelles : pref-covid19@isere.gouv.fr

ANNEXE : LISTE DES CENTRES

OUVERTS AU PUBLIC

CENTRES (SUSCEPTIBLES D'ÉVOLUER)	ADRESSE
CHUGA – LA TRONCHE	15 boulevard de la Chantourne, 38700 La Tronche
Centre hospitalier de VOIRON	14 route des Gorges, 38500 Voiron
Centre de vaccination de ST ETIENNE DE ST GEOIRS	1 avenue Roland Garros, 38590 Saint-Etienne-de-Saint-Geoirs
Maison de Santé pluridisciplinaire- MONTALIEU-VERCIEU	12 rue du Besset 38290 Montalieu-Vercieu
CPTS Sud-Est Grenoblois – EYBENS	141 avenue Jean Jaurès, 38320 Eybens
CPTS – LA MURE	23 avenue des Plantations, 38350 La Mure
Centre départemental de vaccination – GRENOBLE	23 avenue Albert 1 ^{er} de Belgique, 38000 Grenoble
Centre municipal de vaccination – GRENOBLE	33 rue Joseph Chanrion, 38000 Grenoble
Centre de vaccination – BOURGOIN-JALLIEU	10 place Albert Schweitzer, 38300 Bourgoin-Jallieu
Centre de vaccination – VIENNE	10 rue Albert Thomas, 38200 Vienne
Centre hospitalier de SAINT- MARCELLIN	1 avenue Félix Faure, 38160 Saint-Marcellin
Communauté professionnelle territoriale de santé (CPTS) du Vercors – VILLARD DE LANS	Place Mure Ravaud, 38250 Villard de Lans
Clinique des Côtes du Rhône – ROUSSILLON	12 rue Fernand Léger, 38150 Roussillon

Les deux derniers centres ouvriront dans le courant de la semaine du 18 janvier